

**12 janvier 2010**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 12 janvier 2010, à 19h30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Serge Gendron, maire, et à laquelle assistent MM. Roger Normandin, Jean-Claude Fortin, Guy Benjamin et Patrick Viens, conseillers.

Absents : MM. Jacques Auger et Denis Chagnon, conseillers

Sont également présents : la greffière, M<sup>me</sup> Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay

**2010-001 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 8 et 15 décembre 2009**

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 8 et 15 décembre 2009 a été remise à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par** : Roger Normandin

**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances du 8 et 15 décembre 2009 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-002 Adoption des comptes selon la liste du 7 janvier 2010**

**Il est proposé par** : Patrick Viens

**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** que les comptes inscrits sur la liste du 7 janvier 2010 soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèque 9CH502050 pour un montant de :

77,38 \$

Chèques 9CH502051 à 9CH502135 pour un montant de :

1 035 242,93 \$

Comptes payables :

Chèques 0CH500000 à 0CH500112 pour un montant de :

234 330,67 \$

Comptes recevables :

Comptes 9FD000176 à 9FD000191 pour un montant de :

19 205,72 \$

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

12 janvier 2010

1<sup>ère</sup> période de questions.

**2010-003 Adjudication de l'emprunt par billet des règlements d'emprunt numéros 611, 613, 624, 32, 132 et 106**

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 1 132 500 \$ par billet en vertu des règlements numéros 611, 613, 624, 32, 132 et 106 au prix de 98,81000 échéant en série de 5 ans comme suit :

140 000 \$	1,50000%	19 janvier 2011
145 100 \$	2,00000%	19 janvier 2012
150 900 \$	2,60000%	19 janvier 2013
156 200 \$	3,10000%	19 janvier 2014
540 300 \$	3,40000%	19 janvier 2015

**Que** les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-004 Mode de remboursement de l'emprunt par billet des règlements d'emprunt numéros 611, 613, 624, 32, 132 et 106**

**Attendu que**, conformément aux règlements d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard du chacun d'eux, la Ville de Saint-Césaire souhaite emprunter par billet un montant total de 1 132 500 \$ :

<b>Règlement numéro</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
611	185 700 \$
613	71 800 \$
624	91 700 \$
32 (subv.TIQ- Mun.)	94 800 \$
32 (part Ville)	94 800 \$
132	300 200 \$
106	293 500 \$

**Attendu qu'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu duquel ces billets sont émis;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Jean-Claude Fortin  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu :**

12 janvier 2010

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**Qu'**un emprunt par billet au montant de 1 132 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 611, 613, 624, 32, 132 et 106 soit réalisé;

**Que** les billets soient signés par le maire et la trésorière.

**Que** les billets soient datés du 19 janvier 2010;

**Que** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**Que** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	140 000 \$
2012.	145 100 \$
2013.	150 900 \$
2014.	156 200 \$
2015.	162 200 \$
2015.	378 100 \$ (à renouveler)

**Que** pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 janvier 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 132 et 106, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

#### 2010-005 **Emprunts temporaires pour les règlements n<sup>os</sup> 149 et 156**

**Il est proposé par** : Patrick Viens

**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'autoriser la trésorière, madame Micheline Quilès, à faire des emprunts temporaires à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Césaire afin de payer les dépenses qui ne sont pas encore en financement et décrétées par les règlements n<sup>os</sup> 149 et 156.

Les règlements et montants maximum à emprunter se décrivent comme suit :

- Ø Règlement n<sup>o</sup> 149 travaux de réfection d'une partie de l'avenue Nadeau pour un montant additionnel : 289 000 \$
- Ø Règlement n<sup>o</sup> 156 autorisant des travaux d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud : 300 000 \$.

12 janvier 2010

Et d'autoriser le maire et la trésorière à signer tous les documents relatifs à ces transactions.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-006 Programme-cadre de prévention en Santé Sécurité au travail – ajout de mesures correctives**

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a adopté le 9 septembre 2008 le Programme-cadre de prévention en santé et sécurité du travail, version 2 du 11 août 2008;

**Considérant qu'**afin de s'assurer que l'organisation, les méthodes de travail ainsi que les techniques utilisés sur un chantier de construction ou activités réalisés par les employés du service des travaux publics soient sécuritaires, certaines mesures correctives doivent être apportées au Programme-cadre en SST;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin

**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu que** les mesures correctives suivantes soient intégrées au Programme-cadre en SST, à savoir :

1. Obligation du responsable technique des travaux publics de remettre le bon de travail dûment rempli à son directeur ainsi qu'au directeur général de la Ville. Ce bon de travail doit être remis avant de débiter un chantier de construction ou autres activités sous peine de sanction disciplinaire;
2. Obligation d'identifier un chef d'équipe en permanence lors d'un chantier de construction;
3. La description des tâches du responsable technique des travaux publics sera modifiée afin d'inclure; l'obligation de remettre un bon de travail aux employés avant de débiter les activités;
4. La description des tâches des employés cols bleus des travaux publics sera modifiée afin d'inclure : lorsqu'un col bleu est identifié Chef d'équipe pour une activité, il doit s'assurer d'avoir le bon de travail en main avant de débiter toute activité;
5. Une liste des activités qui nécessitent un bon de travail sera incluse dans le Programme-cadre de prévention tel que, non limitatif, le déneigement, excavation en tranchée, travaux en hauteur, tous travaux dans l'emprise des voies publiques, etc.;

12 janvier 2010

6. Une rencontre aura lieu avec tous les employés des travaux publics et le directeur général en référence aux mesures correctives proposées dans ce rapport, le tout dans un délai raisonnable;
7. Le comité en SST de la Ville de Saint-Césaire se réunira sous peu afin d'identifier une personne qui agira à titre de ressource pour valider sporadiquement les procédures mises en place, le tout en référence au présent rapport et au Programme-cadre de prévention. Cette ressource devra valider tous les services de la Ville sauf le service incendie et sécurité publique;
8. Un rapport des sanctions disciplinaires attribué à un employé pourrait, si nécessaire, être remis aux élus, et ce, à partir de la 2e sanction disciplinaire;
9. Suite à votre approbation des mesures correctives proposées par la Ville, nous nous engageons à modifier notre Programme-cadre de prévention et la politique de gradation des sanctions afin d'y inclure les correctifs relatifs aux dispositions applicables.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-007 Formation d'un comité en « Relation de travail »**

**Il est proposé par** : Jean-Claude Fortin  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu que** le comité en « Relation de travail » de la Ville de Saint-Césaire soit formé des personnes suivantes :  
M. Serge Gendron, maire, MM. Guy Benjamin et Denis Chagnon, conseillers ainsi que M. Reynald Castonguay, directeur général.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-008 Oléoduc Montréal-Portland – demande d'audiences publiques sur le projet d'utilisation d'un vieil oléoduc traversant le territoire de la Ville de Saint-Césaire**

**Attendu** le danger potentiel du passage dans notre territoire d'une matière aussi toxique pour notre environnement, nos terres et nos nappes phréatiques qu'est le pétrole brut des sables bitumineux;

**Attendu que** l'approvisionnement actuel venant de Portland satisfait le Québec et que notre société devrait s'enligner vers une diminution de l'usage du pétrole;

12 janvier 2010

**Attendu que** les impacts du bris ou de la défaillance d'aussi vieux oléoducs causés par des changements de débit, de pressions internes ou de tremblement de terre ne sont pas connus par l'expérience ni par la science;

**Attendu que** le pétrole est une matière hautement polluante pour les eaux s'il y avait accident de déversement. La haute toxicité du pétrole pourrait contaminer les eaux pour des générations et générations à venir; ce qui aurait des conséquences sur la culture des terres, sur les élevages d'animaux, sur les puits d'eau potable, sur les humains, sur les aqueducs municipaux ainsi que les cours d'eau et lacs de la région;

**Attendu que** notre responsabilité face aux impacts environnementaux s'est largement accrue depuis 50 ans et que nos sociétés ont développé le « Principe de précaution »;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Roger Normandin

**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu** de demander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, de tenir des audiences publiques afin d'évaluer les risques afférents au projet de l'Oléoduc Montréal-Portland selon ce qui est prévu dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* notamment aux articles 22 et 31. Des audiences devront être tenues dans chacune des municipalités concernées, dont la Ville de Saint-Césaire, étant donné les variations de danger le long du parcours et la responsabilité de chaque municipalité

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-009**      **Demande d'aide financière au Programme PRÉCO – projet de travaux sur les rues Plamondon et Union**

**Attendu que** les travaux que souhaite réaliser la Ville de Saint-Césaire pour le remplacement d'une conduite d'égout domestique et d'une conduite d'égout pluvial sur les rues Plamondon et Union sont considérés comme prioritaires même s'ils ne sont pas inclus dans le plan d'intervention de la municipalité;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin

**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** d'autoriser le directeur général à compléter et à signer un formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRÉCO) pour les projets suivants :

12 janvier 2010

- Remplacement d'une conduite d'égout domestique et d'une conduite d'égout pluvial sur l'avenue Union sur une longueur de 30 mètres.
- Remplacement d'une conduite d'égout domestique et d'une conduite d'égout pluvial sur la rue Plamondon, sur une longueur de 85 mètres.

Que la Ville de Saint-Césaire s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tous les protocoles d'entente nécessaire à la réalisation de ce projet d'infrastructure, le cas échéant.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-010 Demande d'aide financière au Programme PRÉCO – projet de travaux sur la route 112 entre les rues Notre-Dame et Bouthillier**

**Attendu que** les travaux que souhaite réaliser la Ville de Saint-Césaire pour le remplacement d'une conduite d'eau potable sur la route 112 entre les rues Notre-Dame et Bouthillier sont considérés comme prioritaires et sont inclus dans le plan d'intervention de la municipalité tel que déposé en mars 2006;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Patrick Viens

**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'autoriser le directeur général à compléter et à signer un formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRÉCO) pour le projet suivant :

- Remplacement d'une conduite d'eau potable sur la route 112 section entre les rues Bouthillier et Notre-Dame, sur une longueur de 800 mètres.

Que la Ville de Saint-Césaire s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tous les protocoles d'entente nécessaires à la réalisation de ce projet d'infrastructure, le cas échéant.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-011 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

**Attendu que** l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

**Attendu que** la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault, C.P. 5128, Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-012 Signature d'une entente avec M. Renaud Quirion pour des travaux sur sa propriété**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'entériner l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Césaire et M. Renaud Quirion, du 1129, avenue Cécile à Saint-Césaire et de lui verser une compensation de 2 800 \$ pour les travaux qu'il a dû faire exécuter en façade de sa propriété suite à des dommages causés lors de la construction des bordures de rue dans ce secteur.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

12 janvier 2010

**2010-013 La Fondation Rues principales – adhésion 2010**

**Il est proposé par** : Roger Normandin  
**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu** d'autoriser le paiement pour l'adhésion 2010 à la Fondation Rues principales au coût de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-014 Reconnaissance de la piste cyclable *La Route des Champs* comme tracé alternatif de la Route verte – appui à la MRC de Rouville**

**Considérant que** la Table de concertation des Préfets de la Montérégie a adressé une demande en mai 2009 au ministère des Transports afin de faire reconnaître la piste cyclable *La Route des Champs* comme tracé alternatif de la Route verte;

**Considérant** le refus de cette requête par le ministère des Transports;

**Considérant que** la MRC de Rouville réitère auprès du ministère des Transports cette demande de reconnaissance;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu** d'appuyer la résolution 09-11-7835 de la MRC de Rouville par laquelle une demande de reconnaissance de la piste cyclable *La Route des Champs* comme tracé alternatif de la Route verte à travers la Montérégie afin de relier les régions de Montréal et des Cantons de l'Est.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-015 Fin du protocole d'entente 2007-2011 avec la CoopAQ pour la localisation et l'utilisation d'un piano**

**Considérant** qu'un protocole d'entente 2007-2011 a été signé le 12 juillet 2007 avec la Coopérative Académique du Québec pour la localisation et l'utilisation d'un piano appartenant à la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** la demande de la Coopérative Académique du Québec exprimant leur désir de mettre fin à ce protocole d'entente étant donné qu'elle ne peut plus respecter les conditions conclues dans ladite entente;

12 janvier 2010

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Roger Normandin  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire accepte de mettre fin au protocole d'entente 2007-2011 signé avec la Coopérative Académique du Québec et concernant la localisation et l'utilisation d'un piano, propriété de la Ville.

**Il est de plus résolu** d'autoriser le maire, M. Serge Gendron et le directeur général, M. Reynald Castonguay à signer tout document relatif à cette résiliation.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-016 Programme Rénovation Québec (PRQ) 2010-2011 – avis d'intention de participation**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Patrick Viens

Et résolu de signifier à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de l'intention de la Ville de Saint-Césaire de participer au programme Rénovation Québec, 2010-2011 (Phase VII), dont le montant consacré sera de 50 000 \$ pour la part de la municipalité et de 50 000 \$ pour la part de la Société.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-017 Autorisation au maire pour l'obtention d'une carte de crédit**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'autoriser le maire, M. Serge Gendron, à obtenir une carte de crédit pour des fins municipales.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-018 Permis de célébrant de mariage – appui au maire**

**Il est proposé par** : Roger Normandin  
**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu** d'appuyer le maire, M. Serge Gendron, dans sa démarche auprès du ministère de la Justice pour l'obtention d'un permis de célébrant de mariages et d'unions civiles.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

12 janvier 2010

**2010-019 Aide financière 2010 accordée à la Fondation Collège Santé**

**Considérant que** la Fondation Collège Santé adresse une demande à la Ville de Saint-Césaire pour une aide financière sous forme de dons à hauteur de cinq dollars (5,00\$) par citoyen pour le financement des activités de la Clinique Médicale du Collège;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Roger Normandin

**Appuyé par** : Patrick Viens

Et résolu de verser à la Fondation Collège Santé, une aide financière au montant de 26 240 \$, équivalent à 5,00\$ par citoyen au nombre de 5 248, et payé à même le fonds général de la municipalité.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-020 Conseil d'administration de la Fondation Collège Santé – nomination de représentants**

**Il est proposé par** : Patrick Viens

**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu** de nommer MM. Denis Chagnon et Roger Normandin, conseillers, afin de siéger comme représentants de la Ville de Saint-Césaire au sein du conseil d'administration de la Fondation Collège Santé.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-021 25<sup>ième</sup> Quillethon de l'Association de la Paralyse Cérébrale du Québec – appui financier**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin

**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'accorder un appui financier de 300 \$ pour le 25<sup>e</sup> Quillethon de la Paralyse Cérébrale qui se tiendra à la Salle de Quilles Tremblay de Saint-Césaire les 30 et 31 janvier 2010.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

12 janvier 2010

**2010-022 Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont/Saint-Césaire – paiement de la quote-part 2010**

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** de payer la quote-part annuelle de la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont/Saint-Césaire au montant de 241 906,00 \$ en 12 versements égaux payables 1 versement par mois de l'année 2010.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-023 Formation en sécurité civile offerte par la MRC de Rouville - participation**

**Considérant que** par sa résolution 09-12-7885, la MRC de Rouville nous informe qu'elle tiendra une journée de formation intitulée « Introduction à la sécurité civile » sous réserve de l'inscription d'un minimum de dix (10) participants;

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire est intéressée par cette formation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Jean-Claude Fortin  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** d'aviser la MRC de Rouville de l'intérêt de la Ville de Saint-Césaire pour cette formation et qu'au moins deux (2) personnes seront inscrites pour y participer.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-024 Dépenses incompressibles 2010 - autorisation**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu** d'autoriser, pour l'année 2010, les dépenses incompressibles selon les montants établis au budget et décrites dans la liste suivante :

- Ø Rémunération
- Ø Frais de vérification
- Ø Fourniture d'élection
- Ø R.R.Q, A-E, F.S.S., C.S.S.T., R.Q.A.P.
- Ø REER collectif, assurances collectives
- Ø Quote-part MRC, évaluation
- Ø Frais de poste, téléphone
- Ø Services payés à d'autres municipalités
- Ø Éclairage des rues, électricité

12 janvier 2010

- Ø Contrat de déneigement et d'achat de sel à déglacage
- Ø Service de la dette, intérêts sur billets
- Ø Location de bâtisse
- Ø Immatriculation

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-025 Ajustement salarial 2010 des employés selon les conventions de travail**

**Il est proposé par** : Roger Normandin  
**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu** d'appliquer la clause salariale des conventions des cadres, des cols blancs et des cols bleus de la Ville de Saint-Césaire en accordant une hausse salariale de 2% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à tous les employés faisant partie de ces conventions.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-026 Acquisition d'équipements pour le service de sécurité incendie**

**Il est proposé par** : Jean-Claude Fortin  
**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu** d'autoriser une dépense de 10 405 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de différents équipements pour le service de sécurité incendie, à savoir :

§ 2 bouteilles Apria :	1 400 \$
§ 2 divisions de réductions :	530 \$
§ 1 projecteur portable PE0769430 :	750 \$
§ 1 radio mobile TK8180HK2 :	810 \$
§ 2 lances à débit variable 1½ po. :	1 270 \$
§ 6 boyaux 1¾ po. jaune, 50 pi. :	810 \$
§ 4 boyaux 4 po. rouge, 600 pi. :	1 470 \$
§ Dévidoir manuel avec 100 pi. de boyaux :	2 135 \$
§ 4 raccords Streamline Hurst (1 femelle et 3 mâles)	1 230 \$

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-027 Nomination d'un responsable pour l'entretien des unités et équipements du service de sécurité incendie**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Roger Normandin

12 janvier 2010

**Et résolu** de nommer M. Patrick Chicoine, pompier à temps partiel, à l'entretien des unités et équipements du service de sécurité incendie, au salaire hebdomadaire de 27,84 \$ pour la période rétroactive débutant le 14 décembre 2009 et au salaire hebdomadaire de 28,40 \$ pour 2010.

Adoptée à l'unanimité

**2010-028 Ajustement salarial d'un agent de sécurité**

**Il est proposé par** : Patrick Viens

**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le salaire horaire de M. Pascal Chagnon, agent de sécurité à la Ville de Saint-Césaire, soit de 16 \$, inclus à même ce montant l'ajustement de 2% accordé à tous les employés.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-029 Avis de motion – modification du règlement n° 385 sur la circulation et le stationnement**

Avis de motion est donné par M. Roger Normandin, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement dans le but de modifier le règlement n° 385 de l'ancienne paroisse de Saint-Césaire afin de changer de 90 km/h à 80 km/h la limite de vitesse sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord.

**2010-030 Achat d'un ordinateur portable pour la Cour municipale**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin

**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu** d'autoriser l'achat chez Logimax de Saint-Césaire, d'un ordinateur portable HP 6730B pour la greffière adjointe de la Cour municipale, au coût de 1 400 \$, plus les taxes applicables, comprenant la préparation et la configuration en atelier, le tout selon la soumission de ladite compagnie en date du 18 septembre 2009.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-031 Contrôle 2010 de l'eau potable, l'eau brute et l'eau de baignade – mandat à un laboratoire**

**Considérant que** 4 offres de service ont été reçues pour le contrôle 2010 de l'eau potable, l'eau brute et l'eau de baignade;

**Considérant** les recommandations du service des travaux publics;

12 janvier 2010

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'accorder le contrat 2010 du contrôle de l'eau potable, de l'eau brute et de l'eau de baignade à la compagnie AGAT Laboratoires Ltée, 9770, route Transcanadienne, Ville Saint-Laurent (Qué) H4S 1V9, au coût annuel de 1 876,00\$, plus les taxes applicables, le tout en référence à la soumission de ladite compagnie en date du 2 décembre 2009.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-032 Dérogation mineure refusée– lot 1 592 542 rue Notre-Dame**

**Considérant** la demande formulée par Mme Nathalie Bourdeau afin de réduire de 18,2 mètres à 11,60 mètres la largeur minimale continue requise pour la création d'un lot afin d'y construire une habitation unifamiliale;

**Considérant** l'avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 7 janvier 2010 par sa résolution 231-01-2010;

**Considérant qu'un avis a été publié** dans le journal L'Avenir des Rivières édition du 18 novembre 2009;

**Considérant que** la demande est un moyen de répondre à la demande du requérant « à sa convenance » et l'approbation pourrait causer un sérieux précédent;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** que le Conseil refuse d'accorder la demande de dérogation mineure de Mme Nathalie Bourdeau à l'égard de la propriété sise au 1331 à 1341, rue Notre-Dame.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-033 Programme Rénovation Québec / paiement de l'aide financière de 18 500\$ à Mme Mélanie Fontaine et M. Patrick Hallé**

**Considérant que** Mme Mélanie Fontaine et M. Patrick Hallé ont été sélectionnés pour une aide financière dans le cadre du Programme Rénovation Québec 2009 pour leur propriété sise au 1001 à 1005, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire;

**12 janvier 2010**

**Considérant que** les travaux de rénovation de cette propriété sont presque tous complétés et ont été réalisés selon les règles de l'art;

**Considérant que** l'inspectrice en bâtiments et en environnement, Mme Marie-Pierre Tremblay, recommande le paiement partiel de l'aide financière promise;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu** de verser à Mme Mélanie Fontaine et M. Patrick Hallé conjointement avec RST Construction inc, l'entrepreneur, l'aide financière dans le cadre du Programme Rénovation Québec 2009 au montant de 18 500 \$ et de retenir 1 500 \$ jusqu'à ce que tous les travaux soient complétés à la satisfaction de la Ville.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-034 Fin d'emploi de M. Stéphane Beauregard, coordonnateur des loisirs**

**Attendu que** M. Stéphane Beauregard a déposé une lettre annonçant qu'il quitte le 8 janvier 2010 ses fonctions de coordonnateur des loisirs;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'accepter la démission, à partir du 8 janvier 2010, de M. Stéphane Beauregard, coordonnateur des loisirs contractuel pour la Ville de Saint-Césaire.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-035 Embauche d'une secrétaire réceptionniste temporaire pour le complexe sportif**

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'embaucher comme secrétaire réceptionniste temporaire à temps partiel 28 heures/semaine, pour le complexe sportif, Mme Catherine Auclair, au salaire horaire de 13 \$ effectif le 7 janvier 2010.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

12 janvier 2010

**2010-036      Embauche d'une spécialiste en aquaforme**

**Il est proposé par**      : Guy Benjamin

**Appuyé par**                : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'embaucher comme spécialiste en aquaforme, Mme Mylène Beaudet, au salaire horaire de 15,50 \$, le tout effectif au 8 janvier 2010.

Vote pour :                4

Vote contre :            0

Adoptée à l'unanimité

Lecture de la correspondance.

2<sup>ième</sup> période de questions.

Levée de la séance.

---

Serge Gendron  
Maire

---

Louise Benoit  
Greffière